

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 88
portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 09/09/2026 formulée par Camille ESCOUBET, représentant la maison d'édition Super Loto Éditions, sise 63 route de Saint-Cirq Lapopie – 46260 CONCOTS, dans le cadre de la manifestation « Week-end 15 ans », d'organiser une journée d'animation radio et concert acoustique sur la Placette – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY ;

Considérant que cette manifestation constitue une occupation du domaine public accueillant du public,

ARRETE

Article 1. Le dimanche 4 octobre 2026 de 9h00 à 18h00, Camille ESCOUBET est autorisé à occuper le domaine public dans le but d'organiser une journée d'animation, comprenant :

- l'installation d'un stand sur la place des Oisons - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY
- l'installation d'un plateau radio et d'une scène sur la Placette - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

Article 2. Tout stationnement est interdit aux lieux et date mentionnés à l'article 1.

Article 3. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 5. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 6. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE-EN-QUERCY, le 22/09/2026.

Notifié au pétitionnaire le 23/09/2026

Publication au registre le 23/09/2026

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.

